

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC231

AMENDEMENT

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« afin qu'elles »

les mots :

« afin que ces personnes »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.